



BULLETIN D'ADHESION 2025

Photos récentes avec
Nom et prénom au
dos

SVP, Remplir en majuscules et au stylo noir, AVEC LE PLUS GRAND SOIN

Propriétaire / Skipper **80€** *Cocher la case correspondant à votre statut* **Equipier** **65€**

Nom Prénoms

Date de naissance Lieu Dpt Pays

Adresse CP Ville

Tél. Fixe Portable Mail

Conjoint **40 €**

Nom Prénoms

Date de naissance Lieu Dpt Pays

Adresse CP Ville

Tél. Fixe Portable Mail

ADHESION YCISR : Conformément aux statuts et au règlement intérieur du Club - que l'adhérent s'oblige à respecter - tout membre du club doit **s'acquitter avant le 1er mars** du montant annuel de l'adhésion voté en AG.
Propriétaire / Skipper : 80 € Conjoint : 40 € Equipier : 65 €

Licence FNPP : La licence FNPP est fortement recommandée pour participer aux activités du Club car elle comprend 1 assurance individuelle. **FNPP : Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer.....20 €**

Licence FFV : Tout membre, quel que soit son statut, désirant participer aux manifestations nautiques de voile organisées par le YCISR, doit souscrire une licence FFV (Fédération Française de Voile) **70 €**

REGLEMENTS : **Par chèques séparés, tous à l'ordre du YACHT CLUB INTERNATIONAL DE SAINT RAPHAEL**
adressés à : YCISR - 60 Place du Club Nautique - 83700 SAINT RAPHAEL
Chèque n° 1 : Adhésion Propriétaire/Skipper **80 €** ou Equipier **65 €** + Conjoint **40 €** =€
Chèque n° 2 : Licence FFV **70 €** x nbre licences =€
Chèque n° 3 : Licence FNPP **20 €** x nbre licences = €

Vous devez prendre au moins 1 licence par bulletin (FFV ou FNPP) Plus nous aurons de licenciés, meilleure sera notre notoriété

BATEAU : (*encadrer*) Voile ou Moteur Nom

Marque Modèle

Immatriculation Longueur Largeur T.E.....

Port N° de place

Joindre une attestation d'assurances bateau valide confirmant la couverture des activités du club

L'adhérent autorise la diffusion des photographies prises au cours des activités et manifestations du club.

Fait à Le Signature